

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN

À une séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 18 septembre 2018 à 19h45. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ère) madame Janette Lefebvre et messieurs Pierre Bellavance, Normand Chénard, Yannick Dumais et Stéphan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Jacques Carrier.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand, Directeur général / secrétaire-trésorier.

5 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

MOT DE BIENVENUE

201809-101 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Normand Chénard
appuyé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Monsieur Stéphan Simoneau quitte la salle car il juge qu'il est en conflit d'intérêts sur les 2 prochains points puisqu'il fait partie du comité qui demande les fonds.

201809-102 APPUI DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DE MOBILISATION POUR LE PROJET DE LA COUR D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des parcs et espaces communautaires est un enjeu ciblé par la Politique famille et personnes âgées adoptée en 2016;

CONSIDÉRANT QUE la revitalisation des parcs et espaces communautaires est aussi un enjeu prioritaire pour Mobilis@ction;

CONSIDÉRANT QUE la cour d'école est un espace de jeux d'une importance capitale pour les jeunes Fabiennois;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fabien et la Commission scolaire des Phares ont l'intention de négocier un protocole d'entente afin de partager la responsabilité de ladite cour d'école, soulignant ainsi son caractère communautaire;

CONSIDÉRANT QUE Mobilis@ction travaille à la concrétisation de projets de développement pour la collectivité fabiennoise;

Il est proposé par monsieur Yannick Dumais
appuyé par madame Janette Lefebvre
et résolu à l'unanimité
d'appuyer la demande de Mobilis@ction au Fonds de développement rural de 15 000\$ pour le projet de réaménagement de la cour d'école. De plus, la municipalité s'engage à fournir 5000\$ en main-d'œuvre et équipements pour la réalisation du projet et de donner 5000\$ en argent immédiatement et un autre 5000\$ en argent au début 2019.

201809-103 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE UTILISATION DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS ET DES NOUVELLES STRUCTURES DE JEUX DE LA COUR DE L'ÉCOLE L'ÉCHO-DES-MONTAGNES

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
appuyé par madame Janette Lefebvre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente utilisation des nouveaux aménagements et des nouvelles structures de jeux de la cour de l'école l'Écho-des-Montagnes en spécifiant au point 3.6 que 2 visites conjointes avec la commission scolaire vers le 20 juin et vers le 20 août devront être faites pour constater les dommages s'il y a lieu.

Monsieur Stéphan Simoneau revient dans la salle.

201809-104 **ACHAT DE LA GRANGE OCTOGONALE**

- CONSIDÉRANT QUE cinq (5) avis d'infractions pour un montant minimum de 25 000\$ ont été émis contre la Fondation de l'écomusée de l'Est du Québec par la RBQ;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Fabien s'est prononcée par la résolution 201808-025 à payer toutes les amendes émises contre les bénévoles de la Fondation;
- CONSIDÉRANT QU' une entente hors cours a été proposée au montant de 8000\$;
- CONSIDÉRANT QUE la Fondation a recueilli 500\$ et d'autres montants pourraient être reçus pour couvrir les amendes;
- CONSIDÉRANT QUE la Fondation serait prête à vendre ses actifs incluant le bâtiment de la grange octogonale pour le montant des amendes;
- CONSIDÉRANT QUE si aucune entente n'est conclue les membres quitteront la Fondation et abandonneront la gestion de la grange octogonale et que le bâtiment tombera sans gestionnaire;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance
appuyé par madame Janette Lefebvre
et résolu à l'unanimité
de faire l'achat des actifs de la Fondation de l'écomusée de l'est du Québec pour le montant net des amendes de la RBQ pour un maximum de 7500\$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Jacques Carrier, maire de la Municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

201809-105 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Janette Lefebvre
appuyé par monsieur Pierre Bellavance
et résolu à l'unanimité
que la séance soit levée à 20h04.

Maire

Directeur général / Sec.-trésorier

